



NOTICE

SUR

UN TRIPTYQUE D'AMBIERLE

(LOIRE),

ATTRIBUÉ A VAN-EYCK.

L'église d'Ambierle (1) (arrondissement de Roanne, département de la Loire) dépendait d'une ancienne abbaye de Bénédictins soumise à l'Ordre de Cluny et réduite en Prieuré

(1) On ignore complètement à quelle époque remonte la fondation première de l'abbaye d'Ambierle (*Amberta*) ; seulement il résulte d'une charte de l'empereur Louis IV, dit l'Aveugle, qu'en 902, cette abbaye dédiée à saint Martin, et sise dans le Roannais (elle a depuis fait partie du Lyonnais) possédait 30 *mas* ou villages, dépendants de sa directe. L'empereur, sur la recommandation du duc Willelme, en donna l'investiture à deux seigneurs séculiers nommés Bernard et Theuthert (*) ;

Trente-six ans après (938), saint Odo, abbé de Cluny, toucha si vive-

(*) De la Mare, HIST. ECCLÉS. DU DIOCÈSE DE LYON, p. 294.

vers l'an 1100; sa dernière reconstruction se reporte évidemment au XV^e siècle.

ment la conscience de ces deux seigneurs, qu'ils lui relâchèrent cette abbaye; elle fut par lui unie et soumise à l'ordre de Cluny (*).

En 939, le roi Louis IV, approuvant ce relâche, donna des lettres de protection et de sauve-garde à cette même abbaye; cette approbation fut confirmée par le concile tenu à Anse, en 990 (**).

Il résulte d'une autre charte que saint Odile, abbé de Cluny, avait l'abbaye d'Ambierle sous son gouvernement, en l'année 1038 (***)

C'est de son temps (994-1049), et par ses soins, que cette abbaye fut entièrement construite; déjà elle était célèbre et renommée (****).

Depuis lors, elle subit le sort de toutes les autres abbayes qui étaient sous le régime et la subordination de l'ordre de Cluny, et fut réduite en prieuré par saint Hugues, abbé (1049-1109) (*****).

Par une charte datée de l'année 1161, Louis VII confirma en faveur de l'ordre les droits qu'il avait sur Ambierle et ses possessions (*****).

En 1169, le même roi mit ce prieuré sous sa domination, *in suam tutelam suscepit*.

Enfin, en 1180, Artaud-le-Blanc, qui portait le titre de vicomte, renonça, pour la remission de ses péchés, et en expiation de tous les maux qu'il avait faits à l'église de Cluny, renonça, disons-nous, en faveur de cette église, aux droits de garde et autres qu'il prétendait sur le prieuré d'Ambierle et ses dépendances (*****).

Anciennement le monastère d'Ambierle renfermait vingt moines; ils furent réduits plus tard à dix-huit. — « *Debent ibi celebrari tres missæ cum nota et debet ibidem fieri eleemosyna generalis ter in hebdomada et omni die, transeuntibus* (*****).

En 1783, on n'y comptait plus que six moines et le prieur, qui était M. l'abbé de la Rochefoucauld.

(*) Ibid., p. 157-295.

(**) Bibl. Clun., col. 265-266. — Gallia Christ., et le tom IV, Anedoc., col. 74.

(***) De la Mure, l. c., p. 295.

(****) *EX TOTO, SVO TEMPORE, CONSTRUCTUS AMBERTA VALDE CELEBRIS ECCLESIA...* Bibl. Clun., col. 1820.

(*****) Ibid., col. 522 et suiv., y voir la bulle du pape Pascal II, ann. 1100.

(*****) Ibid., col. 1429.

(*****) Ibid., col. 1459 et s.

(*****) Ibid., col. 1707.

Au fond de l'abside de ce monument remarquable, et derrière le maître-autel, se trouve placé un triptyque qui offre, sous le rapport de l'histoire et de l'art, un puissant intérêt.

Ce triptyque forme, dans sa partie intermédiaire, une sorte de niche principale subdivisée, elle-même, en plusieurs compartiments, et présentant, dans son ensemble, un calvaire en bois sculpté et peint sur lequel s'étagent divers groupes qui reproduisent les scènes de la Passion. Ces groupes, également sculptés sur bois et réhaussés de dorure et de couleurs, sont exécutés d'un façon assez grossière, bien que très-caractéristique; chacune des subdivisions dont nous venons de parler, est surmontée de dais ornés de clochetons finement découpés et pareils à ceux que reproduisent les vitraux de l'époque ci-dessus indiquée.

De chaque côté de cette niche centrale s'ouvrent des volets destinés à la clore; chacun de ces volets, composé de deux panneaux, est intérieurement enrichi d'admirables peintures; deux autres petits volets supérieurs contiennent des armoiries (1).

Au bas des grands panneaux, se lit en beaux caractères gothiques l'inscription suivante :

Cette table en ce lieu présent
 Donna, pour faire à Dieu présent,
 Messire Michel de Chaugy,
 Conseiller, Chambellan aussi;
 Et le premier maistre d'hôtel
 Du noble prince dont n'est tel,
 Philippe, bon duc de Bourgoigne,
 En l'an que l'église témoigne,
 Mil quatre cent soixante-six
 Dieu voille qu'en sa gloire sit.

(1) Les grands volets ont 59 centimètres de largeur, sur 1 mètre 28 centimètres de hauteur.

Les petits volets supérieurs 37 centimètres de largeur, sur 74 de hauteur.

Michel de Chaugy, dont le nom figure dans cette inscription dédicatoire, appartenait à une noble et ancienne famille qui rattachait son origine aux premiers ducs de Bourgogne, et possédait, depuis la fin du IX^e siècle, la terre et chatellenie de Roussillon (depuis baronnie dans le baillage d'Autun) par le mariage de la fille unique de Gérard de Roussillon avec Michel de Chaugy dont les descendants avaient religieusement conservé le nom.

Gérard de Roussillon a joué un trop grand rôle dans notre histoire pour qu'il soit nécessaire d'en parler d'une manière plus détaillée ; rappelons seulement ici qu'il est, avec Berthe d'Aquitaine, sa femme, reconnu le fondateur de l'église d'Avallon, de l'abbaye de Vezelay et de celle de Poutières-sur-Seine. Une tradition, attestée par les vieux annalistes de notre province, attribue aussi à Gérard de Roussillon et à Berthe d'Aquitaine la fondation de l'abbaye d'Ambierle.

Au nombre des personnages remarquables qui continuèrent cette illustre famille, il faut distinguer :

Jean de Roussillon, chevalier, lequel avec Isabeau, sa femme, au mois de décembre 1271, rendit foi et hommage au duc de Bourgogne, pour le château de Roussillon, les villages, les fiefs etc. en dépendant (1).

Jean de Chaugy, 2^e du nom, qui signa, en novembre 1314, l'association générale des Etats de Bourgogne contre les entreprises de Philippe-le-Bel (2).

Hugues de Chissey qui, à la même époque (1314), fut, avec Gérard de Châteauneuf, pris pour arbitre par le duc de Bourgogne, sur une difficulté que ce dernier avait avec l'évêque de Chalon (3).

(1) Dom Plancher, *Hist. du duché de Bourgogne*, t. II,

(2) Garreau, *Description du gouvernement de Bourgogne*, p. 94.

(3) Dom Plancher, l. c., t. II, p. 158.

Mais parmi tous, Michel de Chaugy dont il est ici question.

Michel, Michault ou Michaud de Chaugy, seigneur de Chissey, surnommé *le brave*, fut un des hommes les plus distingués de la cour de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; il est peu d'événements importants de ce règne où il n'ait joué un des principaux rôles.

Ainsi, après le combat de Lokeren, ce mémorable épisode de la guerre contre les Gantois (1452), le duc qui avait jeté un pont sur l'Escaut, détacha en avant-coureurs, contre l'ennemi qui avait occupé le village d'Hovernain, Jacques de Lallain, le seigneur de Ternant, Michaud de Chaugy, Antoine de Lornay, et quelques-uns de ses meilleurs capitaines; — les troupes Gantoises abandonnèrent leurs positions et furent chassées pêle-mêle (1).

Les chroniqueurs rappellent encore que le seigneur de Chissey accompagnait le duc de Clèves à la venue de Thèmesic et au combat de Rupelmonde, victoire fatale qui fut trop payée par la mort du bâtard de Cornille (2).

C'est à cette journée que le brave Michaud de Chaugy fut fait chevalier (3).

Il devint, dès lors, de la part de son prince, l'objet des distinctions les plus éclatantes et les plus multipliées.

Dans l'état officiel de la maison de Philippe-le-Bon (4), on le voit désigné, comme conseiller du grand-conseil, 1^{er} maître d'hôtel, écuyer tranchant ordinaire... etc. — Il rem-

(1) Olivier de la Marche, *Mém.*, p. 463. — Georges Chastelain, *Chron.*, p. 312.

(2) Olivier de la Marche, l. c., p. 468-469. — Du Clercy, *Mém.*, t. II, p. 33.

(3) A la journée de Lokeren, suivant Georges Chastelain, l. c., p. 326.

(4) V. cet état à la suite des *Mém. de Du Clercy* (édit. de Buchon). — *Mém. p. servir à l'hist. de France et de Bourgogne*, par Des Salles, *passim*.

plissait en 1461 et 1463, la charge de Gruyer aux baillages de Dijon, Auxois et la montagne (1). — Dès 1365, il figure dans les actes de l'époque, en qualité de bailli de Mâcon.

Cette haute faveur fut portée à son comble par l'autorisation que Michaud de Chaugy obtint de surmonter ses armes *d'un casque d'or, taré de front, couronné d'une couronne royale telle que la portent les enfants de nos rois*. « Il n'a pu s'attribuer cette marque héraldique, observe Paillot, sans privilège particulier pour quelque glorieuse action, d'où il acquit peut-être, le surnom de *brave* : J'ai fait, ajoute-t-il, tous mes efforts de savoir pourquoi il portoit cette couronne, sans avoir pu y réussir (2). »

Michaud de Chaugy était au nombre des seigneurs qui accompagnèrent Louis, dauphin de France (depuis Louis XII), au château de Genappe et contribuèrent à rendre agréable et splendide une hospitalité que le bon duc expia si cruellement plus tard. — L'auteur des *Cent nouvelles Nouvelles* place dans la bouche du seigneur de Chaugy, quatre récits qui ne sont pas des moins gais et des moins *salés* de son facétieux recueil (3).

Du reste, Michaud n'était pas le seul de sa famille qui brillât à la cour du duc par sa valeur et ses qualités éminentes ; Gérard de Roussillon, jeune écuyer de Bourgogne, qui lui tenait de près, eût l'honneur de combattre Jacques de Lalain, au pas-d'armes tenu à Châlon-sur-Saône, en mai 1450 (le pas-d'armes de la *Fontaine des Plours*) et y mérita le 1^{er} prix, la

(1) *Ibid.* f. 105 et 48 (édit. de 1461).

(2) Paillot, *Parlement de Bourgogne*.

(3) Ce sont les nouvelles XL, *La Bouchère, lutin dans la cheminée* ; LXIV, *Le Curé rasé* ; LXXIX, *L'Ane retrouvé*, et LXXX, *La bonne Mesure*.

C'est mal à propos que dans la plupart des éditions de ces contes, on a imprimé Michault de Changy : un grand nombre d'auteurs sont tombés du reste dans une erreur pareille.

hache d'or, pour avoir fêru le plus haut coup de sa hache sur le dit messire de Lalain (1). Gérard de Roussillon obtint les mêmes succès à Lille, en 1453 (2), et est encore mentionné parmi les nobles hommes qui, en 1467, furent envoyés par le duc Philippe, en Angleterre, pour y faire armes (3).

Philibert et Guyot de Jaucourt ses parents par alliance, tiennent également une place importante dans les mémoires de cette époque (4).

A la mort de Philippe-le-Bon (1467), Michaud de Chaugy fut maintenu dans ses Etats et dignités par Charles-le-Téméraire; il resta attaché au fils de l'excellent prince qui, pour lui, n'eut jamais de pareil, et, à la différence de beaucoup d'autres, sût résister aux séductions du roi « qui plus travailloit à gagner un homme qui le pouvoit servir et qui lui pouvoit nuire... (5) » Justifiant ainsi sa noble devise de fidélité et de dévouement :

VOUS M'AVÉS.

Ce dévouement ne resta point sans être apprécié; en 1469, le successeur de Philippe-le-Bon assura à l'ancien et loyal serviteur un don annuel de 300 liv. sur le revenu de la châtellenie de Roussillon, don affecté sur la partie de cette terre qui avait été engagée, avec pouvoir de M. le duc d'y employer tel receveur qu'il lui conviendrait (6). — C'était un acheminement au retrait dont nous allons bientôt parler.

Il fut encore commis par son nouveau prince à la direction

(1) Olivier de la Marche, l. c., p. 438-449. — Georges Chastellain, *Chronique de De Lalain*, p. 245 et suiv.

(2) Olivier de la Marche, l. c., p. 490.

(3) *Ibid.*, p. 523. — Mathieu de Coussy, *Chron.*, p. 166.

(4) Olivier de la Marche, l. c., p. 474. — *Etat des officiers, etc.* — Georges Chastellain, *Chron. de De Lalain*, p. 298-326, etc.

(5) Philippe de Commines, liv. I, ch. 10.

(6) *Mém. p. servir à l'hist. de France et de Bourgogne.*

des finances de Dijon, et, en vertu de lettres datées de Luxeuil, le 28 mars 1474, envoyé en compagnie du seigneur Deschanez, à Dôle, pour *besogner* avec M^e Jean de la Grange et Jean de Molesme, sur le fait de la levée de l'aide de 100,000 liv. accordé au duc par les gens des trois Etats de ces pays de Bourgogne : les députés desdits Etats y comparurent avec quelques uns des officiers de Salins « et fut délibéré des « moyens de lever les derniers dudit aide en autre manière « que par gabelles (1). »

Après le désastre de Nancy et l'occupation du duché de Bourgogne, Michaud de Chaugy, délié de ses affections et de ses serments, fut, de la part du roi Louis XI, comblé de nouvelles et nombreuses faveurs. Dès le 10 aout 1477, suivant lettres-patentes datées de Terouenne, on le voit retenu en l'office de conseiller et chambellan ordinaire et promu de plus, lors de la 1^{re} institution du parlement de Bourgogne, à la place de *second chevalier assistant audit parlement et conseil* « avec plein pouvoir d'exercer et servir dès-lors en avant, « être et assister en tous les conseils et parlements d'icelui « seigneur, tant en Bourgogne que ailleurs... et afin qu'il « eût mieux de quoi s'entretenir, lui augmenta ses gages d'un « franc royal par jour, en sus des deux qu'il avoit (2).

L'auteur que nous avons déjà cité observe que le seigneur de Chaugy n'exerça cette charge de chevalier assistant, qu'en la chambre du conseil établie au mois de mai précédent, à cause de la rébellion de plusieurs villes du pays qui firent retarder l'établissement du parlement (3).

C'est sans doute à la même époque qu'il faut reporter un fait non moins important, ni moins honorable pour la famille

(1) *Mém. p. servir à l'hist. de France et de Bourgogne.*

(2) *Ibid.*

(3) Paillot, *Parlement de Bourgogne.*

de Chaugy ; avant Hugues, 5^e du nom, les ducs de Bourgogne n'avaient eu sur la terre de Roussillon que des droits de fief pour lesquels les seigneurs de cette maison n'étaient tenus qu'à rendre foi et hommage ; mais cette terre ayant, depuis, été démembrée par le partage qu'en firent Jean et Pernelle de Roussillon qui avait épousé Jean de Sancerre, le duc Hugues acquit ou eût, par engagement de ce dernier, la portion qui appartenait à sa femme (1309). Un autre engagement, aussi au profit du duc de Bourgogne, avait eu lieu en 1330, du cinquième de la terre de Roussillon, par un seigneur de Chaugy portant le nom de Michel.

Dès 1463, Michaud de Chaugy avait présenté requête au roi Louis XI, pour être admis à retirer cette terre qui, disait-il, n'avait été cédée que par engagement et au prix de 2,800 liv., cependant il n'était pas probable, ainsi que l'observe l'historien auquel nous empruntons ces renseignements, que les propriétaires de cette terre eussent laissé pendant plus d'un siècle et demi, hors de leurs mains, un domaine aussi considérable et dont ils portaient le nom, s'ils eussent eu la faculté d'y rentrer pour une somme tellement modique. Quoiqu'il en soit, les ducs de Bourgogne avaient cédé leurs droits au chapitre d'Autun, et ce chapitre fut condamné, par arrêt, à retrocéder à Michaud de Chaugy les parties engagées du comté de Roussillon moyennant la somme de 2,800 liv. Un résultat aussi heureux ne put être, ainsi qu'il a été déjà remarqué, que l'effet de la bonté toute particulière du prince (1).

Michaud de Chaugy ne jouit pas longtemps d'une position aussi avantageuse et d'un crédit aussi signalé ; il mourut vers la fin de 1478, après avoir fait réédifier, en l'honneur de St-Michel son patron, dans l'église collégiale des ducs de Bour-

(1) Dom Plancher, l. c.

gogne à Dijon, une chapelle qui était placée proche du cloître; — de plus, il avait assuré par contrat du 11 octobre 1478, à la même église, une rente de 50 liv., pour des messes et prières qui devaient y être dites perpétuellement, faisant mémoire du défunt duc Philippe, son bon maître... (1). Dernier et touchant souvenir d'un fidèle et affectueux serviteur!

Il avait épousé Laurette de Jaucourt d'une riche et puissante maison du duché de Bourgogne (2).

Nous ne nous occuperons pas plus longtemps de la famille de Chaugy; ceux qui auront la patience de fouiller les généalogistes, pourront s'assurer qu'en aucun temps elle n'a déchu de son illustration et de sa fortune première (3).

Qu'on nous pardonne les détails dans lesquels nous venons d'entrer; il nous a semblé que c'était un pieux devoir de tirer d'un injuste et inexplicable oubli, le nom d'un homme qui fut surnommé *le brave* par excellence, dans un pays et à une époque où le courage produisit ses plus beaux exemples et ses plus éclatantes manifestations (4).

J'arrive à la description des peintures qui sont le sujet spécial de cette notice.

(1) Paillot, l. c...

(2) Montfaucon, *Mon. de la Mon. Franc.*, t. IV, p. 146.

(3) Le P. Anselme, d'Hozier, etc.

(4) Voici tout ce qui paraît se rapporter à ce personnage dans l'histoire des ducs de Bourgogne, par M. de Barante.

« Messire Philippe Bouton, bailli de Dijon, stipula la conservation de son office et du droit de sceau dont il jouissait depuis le duc Philippe : en outre il fut fait capitaine et châtelain de Saugy, conseiller et chambellan du roi Louis XII, chevalier assistant au parlement de Bourgogne, ... etc. tom. XI, p. 32.

L'erreur me paraît évidente, et c'est de Michaud de Chaugy qu'il doit s'agir dans ce passage.

J'ai déjà dit que les volets formant les parties latérales du triptyque d'Ambierle, se divisaient en quatre panneaux, deux de chaque côté; chacun de ces panneaux renferme la figure d'un personnage agenouillé, accompagné de son saint patron debout derrière lui.

Au premier aspect, on pourrait supposer que les deux volets reproduisent la représentation des mêmes individus (les donateurs), tant ces figures semblent d'abord avoir de ressemblance entre elles, si grande est l'identité des poses et des costumes. Mais un examen plus attentif fait bientôt reconnaître :

Sur le panneau de la niche centrale, à droite, Michaud de Chaugy; — St-Michel.

Sur le deuxième panneau, du même côté, Laurette de Jaucourt; — St-Laurent, martyr.

Sur les panneaux de gauche, Jean de Chaugy, père de Michaud; — St-Jean-Baptiste.

Et Antoinette de Montagu, femme de Jean; — St-Antoine, ermite (1).

Michel de Chaugy, à genoux, soutenu par un prie-Dieu, et la main posée sur un livre, est représenté armé de toutes pièces, moins la tête qui est nue et rasée suivant l'usage adopté à la cour de Philippe-le-Bon (2). Une cotte blasonnée

(1) Montfaucon indique cette figure comme celle d'Isabelle de Montagu, femme de Georges de Chaugy; les saints, patrons, qui accompagnent les personnages représentés aident à rectifier une erreur que d'ailleurs les généalogies indiquent.

(2) « En ce temps-là, le duc Philippe eut une maladie, et par le conseil de ses médecins, se fit raire la tête; et, pour n'être seul rasé et dénué de ses cheveux, il fit un édit que tous les nobles hommes se feraient raire la tête comme lui, et se trouvèrent plus de 500 nobles hommes qui, pour l'amour du duc, se firent raire comme lui. »

de ses armes (écartelées de Chaugy et de Roussillon) recouvre sa cuirasse.

Après de lui se trouve Laurette de Jaucourt sa femme, également placée sur un prie-Dieu blasonné des armes de Jaucourt, et les mains jointes.

Son costume se compose d'une robe noire montant jusqu'au col et serrée par une ceinture rouge, bouclée au dessous de la poitrine; sa coiffure assez extraordinaire consiste dans une sorte de voile blanc coupé carrément sur le front et retombant de chaque côté de la tête, en longs plis qui forment des tuyaux ou cornets et se prolongent jusqu'aux épaules.

J'ai déjà dit que les personnages peints sur les deux autres panneaux, étaient revêtus d'un costume absolument pareil à celui que nous venons de décrire.

Quand on examine la vérité des attitudes, le naturel avec lequel sont rendues les figures, le soin minutieux, la patience miraculeuse qui ont présidé à leur reproduction, il est impossible de ne pas être convaincu que ce sont là des portraits et des portraits de la plus scrupuleuse ressemblance.

Les saints patrons, distingués par leurs attributs caractéristiques, ne sont pas traités avec moins de talent et de bonheur.

Il est surtout impossible d'exprimer avec quelle perfection est rendue l'image de l'archange Michel qui se groupe, ainsi que je l'ai déjà expliqué, avec celle du personnage principal; un manteau, richement brodé d'or et de perles, est jeté sur ses épaules et flotte sur une armure étincelante dont la forme est empruntée au moyen-âge; ses pieds chaussés de longues poulaines foulent un monstre difforme que menace sa lance; la main droite étendue vers le donateur, il semble au contraire le protéger et le défendre. Encore une fois rien ne saurait donner une idée de la beauté, de la noblesse et du calme que respire cette admirable figure.

Si le tableau que nous examinons ici n'est pas tout-à-fait

exempt des défauts de composition et de dessin qui caractérisent les productions de cette époque, il est facile de reconnaître combien ils sont atténués et de mesurer le pas immense qu'un grand maître a fait faire à l'art ; ainsi les lignes sont moins sèches et moins raides ; les formes moins grêles et effilées ; déjà les extrémités n'affectent plus une longueur démesurée etc... Tout révèle dans le triptyque d'Ambierle une des plus précieuses pages de la peinture au XV^e siècle.

Les figures des autres saints patrons donnent lieu aux mêmes observations.

Saint Laurent, en costume de diacre, une palme à la main, est appuyé sur le gril, instrument de son supplice.

Saint Jean-Baptiste à demi-nu soutient l'agneau divin.

En reproduisant saint Antoine, le peintre semble s'être préoccupé de l'ordre militaire qui fut créé, selon quelques légendaires, vers la fin du IV^e siècle (370), sous l'invocation de ce saint ; ainsi il lui a donné le teint d'un Ethiopien et l'a revêtu d'une armure complète que recouvre la robe brune de l'ermite.

Je ne parlerai point des accessoires ; ils attestent cette précision, ce fini, cette merveilleuse exactitude qui distinguent l'école à laquelle appartient l'œuvre qui fait l'objet de cette notice. Il est toutefois nécessaire de remarquer la manière dont sont exécutés les paysages qui forment le fond de chaque panneau : on est frappé de prime-abord d'une entente de la perspective peu ordinaire à cette époque de l'art, les dégradations de terrain y sont assez scrupuleusement observées, les chemins, les cours d'eau qui sillonnent les plans intermédiaires et se perdent dans les lointains, assez heureusement rendus, les fabriques d'une disposition originale et pittoresque.

Sur les petits volets supérieurs sont peintes deux charmantes figures d'anges vêtus de tuniques blanches et soutenant deux écussons aux armes des donateurs.

Ces armes sont pour l'un des écus :

Ecartelé au 1^{er} et 4^e, contre-écartelé d'or et de gueules, qui est de Chaugy ; au 2^e et 3^e de sinople à une croix d'or cantonnée de 20 croisettes de même, 5 à chaque canton, posées en sautoir, qui sont les armes de Roussillon.

Complétons ici, d'après Paillot, le blason du brave Michaud de Chaugy :

Casque d'or, taré de front, couronné d'une couronne royale ;

Cimier, une tête de léopard d'or ;

Supports, un lion d'or à dextre et à senestre, un sauvage tenant une massue de même.

Devise : VOUS M'AVÉS, VOUS M'AVÉS.

L'autre écu est partie des mêmes armes et de celles de Jaucourt qui sont d'or à 2 lions léopardés de sable, lampassés de gueules.

Les volets du triptyque d'Ambierle ont déjà été décrits, quoique d'une façon fort incomplète, par le P. Montfaucon (*Antiquité de la monarchie française*, tom. IV, pag. 146). — Une gravure déplorablement inexacte est jointe au texte ; le dessin en avait été tiré des portefeuilles de M. Gagnières.

Si je ne parle pas des peintures en grisaille, sur fond rouge, qui recouvrent la face extérieure de ces mêmes volets, c'est qu'elles me paraissent bien inférieures en mérite à celles que nous venons d'examiner, qu'elles sont évidemment d'une époque beaucoup plus récente et ne se recommandent par aucune des qualités que nous venons de signaler.

Les détails dans lesquels nous sommes entré nous serviront peut-être à reconnaître l'artiste éminent auquel on peut attribuer une œuvre aussi remarquable.

Au premier coup-d'œil, il est facile de s'assurer que ce maître appartient à la vieille école flamande ; les ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, et, par suite, les seigneurs

attachés à leur cour durent effectivement recourir de préférence aux peintres de cette école, l'une des plus avancées au temps où ils vivaient.

Une autre observation importante c'est que les peintures du triptyque d'Ambierle sont exécutées à l'huile. Or, sans nous préoccuper ici de la question de savoir si ce procédé a été découvert ou seulement remis en usage dans les premières années du XV^e siècle, il nous semble qu'il ne fut vulgarisé et ne devint, pour ainsi dire, du domaine public qu'assez longtemps après cette époque.

Van Eyck, né en 1370, finit ses jours dans un âge fort avancé et lors même que l'on reporterait, ainsi que l'ont fait la plupart de ses biographes, sa mort à l'année 1450, il ne faudrait point en conclure, en comparant cette date à celle qui figure au bas du triptyque (1466), qu'il ne peut être l'auteur des peintures dont ce triptyque est orné, car cette dernière date est celle de sa *dédicace* et non celle de son *exécution*. — En d'autres termes, ce triptyque a pu, a dû même, être peint longtemps avant d'avoir été donné à l'église d'Ambierle et placé dans l'endroit où nous le voyons aujourd'hui.

L'âge qu'accuse le portrait du donateur serait aussi un argument en faveur de l'hypothèse que nous présentons.

Mais ce qui donne plus de force encore à cette hypothèse c'est que ces peintures se font remarquer par tous les caractères qui distinguent essentiellement les ouvrages du maître auquel nous aimons à les attribuer.

Ainsi la régularité, ou, pour mieux dire, la symétrie de la composition, la sagesse un peu froide, des mouvements, l'expression et le beau type des têtes, le jet déjà assez facile des draperies, le fini des accessoires, la perfection des détails, le style des paysages où se manifeste, comme nous l'avons dit, un sentiment assez vrai de la perspective, enfin la fraîcheur et l'harmonie encore prodigieuse des couleurs, tout nous confirmé

dans cette opinion que c'est au pinceau de Van Eyck que nous devons le chef-d'œuvre sur lequel nous appelons l'attention de tous les amis des arts.

Ajoutons, d'après un des auteurs qui se sont occupés de la vie de Van Eyck, « qu'il n'y avoit guères de princes en Europe qui ne voulut avoir quelques uns de ses ouvrages ; et « qu'en particulier il peignit quelques tableaux pour Philippe-le-Bon qui le combla des marques de son estime et lui « donna, dit-on, place dans ses conseils.... »

Qu'il nous soit permis d'observer, en finissant, que les conjectures que nous hasardons dans cette notice, car, de notre part, il ne peut s'agir que de conjectures, ont acquis pour nous une valeur réelle au moment où il nous a été permis de comparer les peintures du triptyque d'Ambierle avec le tableau récemment découvert dans l'hôpital de Beaune, tableau généralement attribué à Van Eyck et qui représenté Philippe-le-Bon, sa famille et les principaux personnages de sa cour.

Si maintenant l'on se demandait comment ce triptyque se trouve placé dans l'église d'Ambierle, il nous serait facile de donner l'explication de ce fait en rappelant qu'un des premiers parmi nos anciens comtes de Forez, se rencontre ce Gérard de Roussillon duquel, ainsi que nous l'avons vu, la famille de Chaugy tirait son origine ; une tradition constante, attestée par les historiens de notre province, indique ce même Gérard de Roussillon et Berthe d'Aquitaine, sa femme, comme les fondateurs de l'abbaye d'Ambierle ; rien de moins étonnant que leurs descendants aient voulu, lors de la dernière reconstruction de l'église dépendant de cette abbaye, consacrer par un don commémoratif de si honorables souvenirs.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot sur l'état matériel de ce triptyque.

On pourrait s'étonner qu'après avoir subi, dans un intervalle de près de quatre siècles, toutes les chances de l'oubli et de

l'incurie, le triptyque d'Ambierle subsiste encore, conservé d'une manière aussi satisfaisante ; cependant les ais qui forment les grands panneaux placés à gauche, se sont disjointes ; quelques parties de la peinture du même côté, entre autres le visage et les mains du portrait de Jean de Chaugy, ont été altérés par l'effet de l'humidité. Il y a peu de temps il a été question de faire restaurer ces parties endommagées ; quelque habile qu'eût été l'artiste auquel un pareil travail devait être confié, nous soutenons qu'une telle restauration équivaldrait à une destruction complète.

Il est donc nécessaire, il est urgent que le gouvernement intervienne et prenne sous sa sauve-garde éclairée une œuvre qui, sous le double rapport de l'art et de l'histoire, réunit un intérêt et une valeur incontestables.

J. GUILLIEN.

